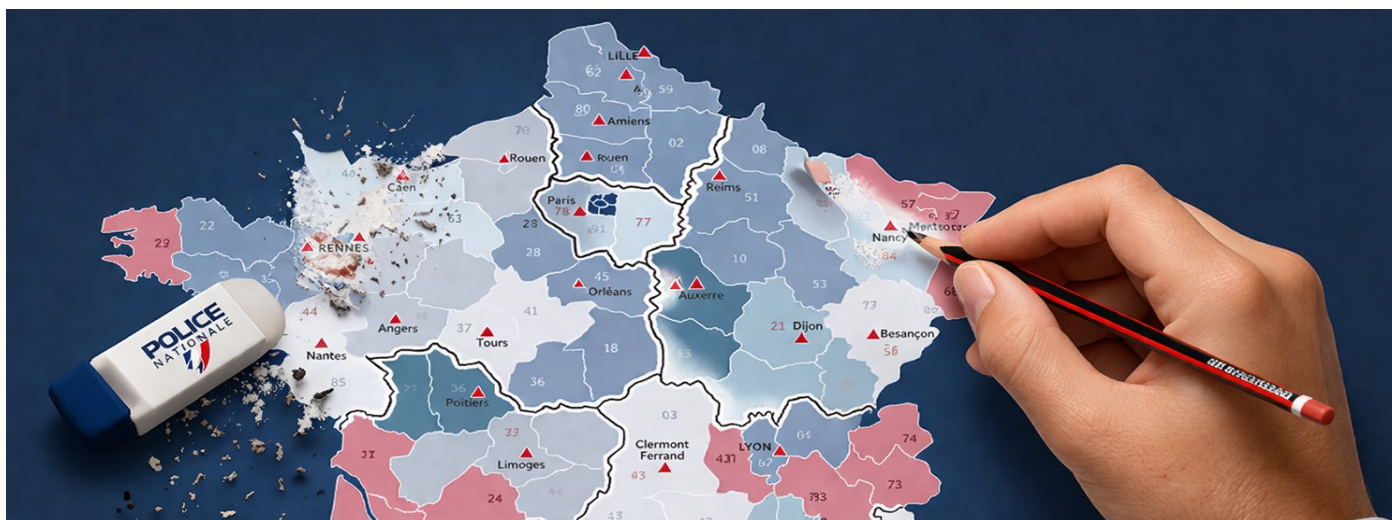


RÉFORME DGPN: RÉVISION DES CARTOGRAPHIES SIPJ ET SIPAF



scsi-pn.fr

Avril 2026



Le 2 avril 2026, le SCSI participait à la DGPN à une réunion relative au bilan de la réforme de la DGPN après deux ans de mise en œuvre.

Les différents audits réalisés auprès de la DNPNJ, de la DNPAF, de la mission Grande Couronne et des DZPN, ont mis en évidence des difficultés organisationnelles aboutissant à des propositions d'évolutions envisagées au 1er janvier 2027 :

- Suppression du terme DIPN au profit d'une appellation unique de DDPN ;
- Modification des SIPJ passant de 49 à 26 ;
- Modification des SIPAF passant de 22 à 23 (création du SIPAF Limoges), et de 14 à 15 SDPAF (création du SDPAF Montgenèvre).

Dans le même temps, la DGPN garantissait le maintien de toutes les DCOS dans les SDPJ.

Ces modifications feront l'objet d'un passage en comité social (en mai ou en juin) et d'un examen par le Conseil d'État en septembre 2026.

Le SCSI regrette de ne pas avoir été suffisamment associé en amont de cette présentation et alerte sur les risques suivants:

- ⇒ baisse des moyens et niveaux d'enquêtes des DCOS de SDPJ ;
- ⇒ allongement des délais d'intervention des DCOS de SIPJ qui vont couvrir de nouveaux territoires ;
- ⇒ dépréciation des structures et de la nomenclature des postes d'officiers dans les SDPJ.

POUR LE SCSI, IL FAUT GARDER L'EXPERTISE DES COLLÈGUES DE TOUTES LES DCOS ET MAINTENIR UN PRINCIPE DE SOUTIEN OPERATIONNEL ENTRE ELLES.

LE SCSI : DE LA PERTINENCE DES IDÉES, À L'AUDACE DES ACTIONS !